

# Construction : quand le rêve devient cauchemar

L'association pour la Maison individuelle informe, aide et conseille les personnes physiques qui s'engagent dans la construction ou la rénovation d'une maison individuelle. Vendredi soir, Patrice Desclaud, président de l'AMI, a laissé la parole aux adhérents désireux de raconter leur expérience, heureuse ou pas, et parfois traumatisante.

« Au début, on faisait confiance », raconte un couple de retraités, dont la construction a été confiée à une grande société qui a pignon sur rue. Quand je suis rentré dans la maison, c'était une catastrophe, il fallait le voir pour le croire ! ». explique le mari, un ancien du bâtiment. Le conducteur de travaux n'est venu qu'une fois dans l'année, s'indigne son épouse.

## Malfaçons

Dans ce cas précis de malfaçons (mélanges, aplomb, ferraille d'angle, etc.), la société a proposé de raser la maison, pour mieux la reconstruire. « Il n'en est pas question ! Nous



\* Comme Philippe, qui construit à Saint-Sébastien avec une grande société qui a pignon sur me, plusieurs adhérents ont voulu raconter leurs galères » en matière de construction neuve.

avons perdu toute confiance, lance le couple échaudé. « Si le constructeur est défaillant, un garant doit vous présenter un autre constructeur qui reprend le chantier là même où il en est. C'est là loi ! », souligne Patrice Desclaud. C'est la même société qui s'est occupée de la construction de Philippe et Gwénaëlle. Là aussi, la liste des malfaçons est ahurissante : non conformité du conduit de cheminée, zone d'épandage au même endroit que le capteur de

géothermie, fosse sceptique dans le mauvais sens, absence de VMC (ventilation mécanique contrôlée)... Pour l'appel des fonds, ne lâchez pas vos sous trop vite ! », conseille Patrice Desclaud. « La loi vous autorise à émettre une réserve de - 5 %, qui sera payée dès que la totalité des travaux sera réalisée ».

## Doléances par lettre recommandée

Autre conseil : surtout ne pas

oublier d'adresser ses doléances au constructeur, par lettre recommandée, car en cas de jugement, seuls les écrits compteront. L'AMI peut aussi vous aider en cas de litige et vous aider à choisir un constructeur de confiance.

AMI: 10, résidence Moulin du Duc, à Lannion. tél. 02.96.J5.98.52 (répondeur!), [www.ami.asso.fr](http://www.ami.asso.fr). L'assemblée générale se tiendra le vendredi 6 janvier, au centre Savidan.